

MAIRIE D'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 13 avril 2021 à 20 Heures 30.

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : DARBAS Jean-Yves LAGARDE Michel GARCIA Grégory DALY Géraldine GARROS Marc BARNADAS Mathieu LETELLIER Patrick CHANUT Michel SARNIGUET Chantal PESQUIDOUX Valérie TOUJA Noémie BARATAULT Philippe CALLAC Marie-Pierre AURENSAN Michel

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Mathieu BARNADAS est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

**Vote budgets primitifs 2021 Commune - Service Assainissement
et Lotissement d'Habitations
Vote des taux d'imposition des impôts directs
Examen devis**

**Vote des budgets primitifs Commune - Service Assainissement
Lotissement Guilhemblanc**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves DARBAS, président de la commission des Finances qui présente les budgets primitifs 2021 à savoir :

COMMUNE

1) Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à **1 270 829.16€**

RECETTES

70 – Produits des services, domaine	39 561.00 €
73 – Impôts et taxes	416 973.44 €
74 – Dotations, subventions et participations	316 881.93 €
75 - Autres produits de gestion courante	123 750,00 €
76 – Produits financiers	25,00 €
77 – Produits exceptionnels	1 000,00 €
013 – Atténuations de charges	4 500.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	368 137.79 €
TOTAL	1 270 829.16 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	362 572.00 €
012 – Charges de personnel	348 950.00 €
014 – Atténuations de produits	2 600.00
65 – Autres charges de gestion	112 293.43 €
66 – Charges financières	9 001.17 €
67 – Charges exceptionnelles	8 000,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	33 065.29 €
023 – Virement à la section d'investissement	394 347.27 €
TOTAL	1 270 829.16 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **827 817.64 €**

RECETTES

024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00 €
10 – FCTVA	5 344.20 €
13 -Subventions investissement – Total recettes opérations	54 877.85 €
16 – Emprunt	144 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	192 183.03 €
040 Opérations d'ordre	33 065.29 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	394 347.27 €
TOTAL	827 817.64 €

DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts.....	88 158.47 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
23 – Opérations d'équipement.....	468 308.14 €
204 – Subvention au lotissement	77 168.00 €
001 - Déficit d'investissement reporté.....	152 183.03 €
Restes à réaliser	40 000.00 €
TOTAL	827 817.64 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter le budget primitif 2021 de la commune qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur DARBAS présente ensuite le budget primitif du Service d'Assainissement :

SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à **112 487.14 €**

RECETTES

70 – Ventes de produits finis	78 905.00 €
74 – Subventions d'exploitation	5 530.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	108.26 €
77 – Produits exceptionnels	200,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert	7 563.57 €
002 – Résultat reporté	20 180.31 €
TOTAL	112 487.14 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	22 458.93 €
012 – Charges de personnel	24 000.00 €
014 – Atténuations de produits	12 233.96 €
65 – Autres charges de gestion	800,00 €
66 – Charges financières.....	5 099.01 €
67 – Charges exceptionnelles	500.00 €
042 – Opération d'ordre de transfert	30 685.50 €
023 – Virement à la section d'investissement	16 719.74 €
TOTAL	112 487.14 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **85 129.46 €**

RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté	37 734.22 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	16 719.74 €
040 – Opération d'ordre de transfert	30 675.50 €
TOTAL	85 129.46 €

DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts	13 374.60 €
20 – Immobilisations incorporelles (diagnostics réseaux)	30 000.00 €
23 – Immobilisation (séparation des réseaux)	34 191.29 €
040 – Opération d'ordre de transfert	7 563.57 €
TOTAL	85 129.46 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2021 du service assainissement.

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du budget primitif du lotissement :

LOTISSEMENT D'HABITATIONS

◇ **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **666 338.77 €**

RECETTES

002 – Résultat fonctionnement reporté	88 921.79 €
774 – Subventions exceptionnelles	77 168.00 €
042 – Variation terrains aménagés – intégration stock final	482 647.80 €
043 – Transfert charges – intérêts emprunts	17 601.18 €
TOTAL	666 338.77 €

DEPENSES

605 – Frais dossier renégociation emprunt	300.00 €
608-043 – Frais accessoires (transfert intérêt emprunt)	17 370.35 €
66 – Charges financières	17 370.35 €
71355-042 – Stocks en cours (sortie)	166 089.79 €
71355-042 – Stock initial	464 746.62 €
TOTAL	666 338.77 €

◇ **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à **699 654.63 €**.

RECETTES

001 – excédent investissement reporté	68 818.22 €
3555-040 – stock initial	464 746.62 €
3355-040 – terrains sortis stock	166 089.79 €
TOTAL	699 654.63 €

DEPENSES

1641 – Remboursement d'emprunts	44 246.60 €
168 – Ecriture d'ordre	172 760.23 €
3355-040 – Intégration des stocks terminés	482 647.80 €
TOTAL	699 654.63 €

Les membres du conseil approuvent le budget présenté à l'exception de M BARNADAS qui vote contre et M. AURENSAN qui s'abstient.

Vote des taux d'imposition des impôts directs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la poursuite de la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2021 la perte de cette taxe sera compensée par le glissement de la TFB Départementale sur la base du taux TH de la commune.

En conséquence le taux de foncier bâti communal 2020 (27.74%) est majoré du taux départemental 2020 (33.85%) et s'élève à 61.59 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir le niveau de 2020, en tenant compte des effets de la réforme et d'appliquer pour 2021 les taux suivants :

Taxe foncière bâti -----	61.59 %
Taxe foncière non bâti -----	116.84 %

Le Conseil Municipal donne son accord.

Examen devis

■ Acquisition tracteur

Monsieur le Maire propose deux devis pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse de marque Iseki, à savoir :

▶ SARL MCP – Plaisance du Gers – 17 477 € HT et 19 172 € 40 incluant une reprise de l'ancien outil pour 1800.00 Euros

▶ OCCITAINE AGRI – POMENTE – Saint Aunix Lengros – 16 788 € 25 HT et 18 218 € 66 avec une reprise de 2000 Euros.

Monsieur le Maire propose de retenir OCCITAINE AGRI pour 18 218 € 66 étant le mieux disant.

Après débats, plusieurs élus souhaitent conserver l'ancien tracteur et autorisent Monsieur le Maire à gérer l'acquisition de l'engin en fonction des nouveaux devis qui seront présentés sans la reprise.

Avis favorable à l'unanimité sauf M. Lagarde qui s'abstient.

■ Travaux de peinture appartement place du Colonel Parisot

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande émanant du Complexe de PAGES à Beaumarchès qui propose un devis de fourniture et main d'œuvre d'un montant de 2428 € 63 pour des travaux de peinture chez un locataire de la commune.

Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et 41 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 16 avril 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 16 avril 2021

Le Maire,
Gérard PERES